

AUTRES OPÉRATIONS**FUSIONS ET SCISSIONS****IEC PROFESSIONNEL MÉDIA**

SA au capital de 6 743 034,30 €.
Siège social : 13/15, rue Louis Kerautret Botmel - 35000 Rennes.
382 574 739 R.C.S. Rennes.

AVEST

SAS au capital de 1 523 148 €.
Siège social : 27/41, boulevard Louise Michel - 92230 Gennevilliers.
411 913 981 R.C.S. Nanterre.

AVIS DE PROJET DE FUSION

Par acte sous seing privé en date du 14 novembre 2011, il a été établi un projet de fusion en vertu duquel Avest (Société Absorbée) apportera à IEC Professionnel Média (Société Absorbante) tous ses éléments d'actif à la date de réalisation de la fusion, IEC Professionnel Média prenant à sa charge l'intégralité du passif d'Avest existant à cette même date, le tout avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2011. Les apports effectués par Avest ont été évalués sur la base de leur valeur nette comptable telle que celle-ci ressort de ses comptes au 31 décembre 2010. Sur ces bases, la valeur de l'actif net apporté par Avest ressort à :

Total actif apporté (€)	9 716 013
Total passif pris en charge (€)	6 663 506
Actif net apporté (€)	3 052 507

Le rapport d'échange, déterminé sur la base de la valeur réelle d'IEC Professionnel Média et d'Avest, a été arrêté à 62 actions nouvelles d'IEC Professionnel Média pour 1 action Avest.

Conformément aux dispositions de l'article 236-3 II du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions d'IEC professionnel Média contre les 50.056 actions Avest détenues par IEC Professionnel Média. En conséquence, IEC Professionnel Média augmentera son capital d'une somme de 927.321,60 euros par voie de création de 3.091.072 actions nouvelles. Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à 595.876,70 euros.

Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention de l'agrément sollicité auprès du Bureau des agréments et rescrits de la Direction Générale des Finances Publiques en application de l'article 223 I-6 du Code général des impôts en vue du transfert à IEC Professionnel Média des déficits fiscaux d'ensemble du groupe intégré constitué par Avest qui demeurent reportables au 31 décembre 2010,

- approbation du projet de fusion par décision des associés d'Avest,

- approbation du projet de fusion et augmentation de capital en résultant par l'assemblée générale extraordinaire d'IEC Professionnel Média.

Avest sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de traité de fusion a été déposé le 15 novembre 2011 au Greffe du Tribunal de commerce de Rennes pour IEC Professionnel Média et le 15 novembre 2011 au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre pour Avest.

Les créanciers d'IEC Professionnel Média et d'Avest dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions prévues par la loi.

*Pour avis,
Le président-directeur général d'IEC Professionnel Média
et le président d'Avest.*

1106447